

**INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION  
ET LA RECHERCHE**

---

**RAPPORT FINANCIER ET COMPTES  
de l'exercice terminé le 31 décembre 1973**

et

**RAPPORT DU COMITÉ  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7D (A/9607/Add.4)



**NATIONS UNIES**

**INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION  
ET LA RECHERCHE**

---

**RAPPORT FINANCIER ET COMPTES  
de l'exercice terminé le 31 décembre 1973**

et

**RAPPORT DU COMITÉ  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7D (A/9607/Add.4)



**NATIONS UNIES**

New York, 1974

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI .....	v
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973 .....	1
II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	4
III. COMPTES DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973 .....	5
<u>Etat I.</u> Etat récapitulatif de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1973 .....	6
<u>Etat II.</u> Fonds général - Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973 .....	7
<u>Etat III.</u> Compte "Dons à des fins spéciales" - Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973 .	8
<u>Tableau 1.</u> Etat des contributions annoncées au 31 décembre 1973 .....	9
<u>Tableau 2.</u> Engagements de l'exercice terminé le 31 décembre 1973 .....	12
<u>Tableau 3.</u> Compte "Dons à des fins spéciales" - Etat au 31 décembre 1973 .....	13
IV. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ...	14

LETTERS D'ENVOI

Le 25 avril 1974

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous transmettre les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973, que j'approuve par les présentes.

Des exemplaires de ces états financiers sont également transmis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général adjoint,  
Directeur général de l'Institut des Nations Unies  
pour la formation et la recherche,

(Signé) Davidson NICOL

Monsieur le Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
New York

Le 25 juin 1974

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973 qui nous ont été communiqués par le Directeur général de l'Institut. Ces états ont été examinés et certifiés exacts par le Comité des commissaires aux comptes.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité sur les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Contrôleur général des comptes de Colombie,  
Président du Comité des commissaires  
aux comptes,

(Signé) J. E. FSCALLON O.

Monsieur le Président de l'Assemblée  
générale des Nations Unies  
New York

## I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973

Le Directeur général a l'honneur de présenter ci-après le rapport financier de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973, ainsi que les comptes vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1973, qui comprennent trois états et trois tableaux. Le rapport est présenté conformément à l'article IV, alinéa 3 i), du statut de l'Institut, promulgué en novembre 1965 1/ et modifié en mars 1967 2/ et en juin 1973 3/.

Il ressort de l'état I que l'actif combiné du Fonds général et du compte "Dons à des fins spéciales" atteignait au 31 décembre 1973 un montant total de 2 650 272 dollars, dont 356 341 dollars représentaient des contributions à recevoir de gouvernements et 465 000 dollars des immobilisations provenant de dons. On peut constater qu'en ce qui concerne le Fonds général et le compte "Dons à des fins spéciales", l'actif était en fin d'exercice supérieur au passif de 975 946 dollars et de 606 833 dollars, respectivement. Ces soldes sont reportés intégralement sur l'exercice 1974, lesdits montants ne comprenant pas la part des contributions à recevoir qui concerne des exercices futurs (187 986 dollars), ni les immobilisations susmentionnées provenant de dons (465 000 dollars).

Le montant total des recettes disponibles au Fonds général en 1973 s'est élevé à 2 288 031 dollars, à savoir 823 916 dollars représentant le solde reporté de 1972 et 1 464 115 dollars représentant les recettes de 1973, dont le détail apparaît à l'état II. Comme il ressort de cet état et du tableau 2, les dépenses engagées en 1973 se sont élevées à 1 312 085 dollars, contre 1 330 845 dollars pour l'exercice précédent. La présentation du tableau 2 a été modifiée et ce tableau comprend désormais l'état récapitulatif par principaux objets de dépenses qui apparaissait au paragraphe 3 du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 1972.

Le montant de 258 321 dollars qui apparaît au tableau 2 à la rubrique "Administration" pour 1973 correspond aux dépenses du Cabinet du Directeur administratif, de la Section des finances et d'administration du personnel et des services communs (à l'exclusion de la bibliothèque). Le montant de 642 324 dollars qui apparaît à la rubrique "Activités au titre du programme" correspond aux dépenses relatives au Département des études et aux dépenses relatives aux projets inscrites à d'autres articles. L'augmentation de 34 594 dollars des frais généraux s'explique par l'augmentation générale des impôts, du loyer des terrains et des frais d'entretien à New York. Les principales dépenses comptabilisées à la rubrique "Autres frais généraux" concernent le

---

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante et unième session, Annexes, point 28 de l'ordre du jour, document E/4200, annexe I.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, point 45 de l'ordre du jour, document A/6875, annexe III.

3/ Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 14 (A/9014), chap. I, par. 6.

mobilier, les installations et le matériel (19 191 dollars), les communications (14 395 dollars) et la vérification extérieure des comptes (13 000 dollars). On peut préciser que les dépenses de gestion et d'administration, ainsi que les frais généraux, ne concernent pas seulement les activités au titre du programme qui sont financées par le Fonds général, mais aussi celles qui sont financées par des dons à des fins spéciales.

On trouvera au tableau 1 une ventilation des contributions annoncées et versées par les gouvernements. Il ressort de ce tableau qu'au cours de l'exercice 1973, 33 gouvernements ont versé au total 1 286 030 dollars sur les contributions qu'ils avaient annoncées pour 1973 et des exercices antérieurs, ce qui laisse un solde non acquitté de 168 355 dollars. Ce total de contributions annoncées à recevoir de gouvernements comprend diverses contributions annoncées mais non acquittées, d'un montant total de 70 432 dollars, que l'on considère comme douteuses. La recommandation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle il faudrait indiquer dans les comptes la mesure dans laquelle les contributions annoncées non acquittées à recevoir de certains gouvernements pour des exercices antérieurs sont recouvrables a été étudiée et soumise au Conseil d'administration; ce dernier a décidé que si tous les efforts entrepris pour recouvrer ces contributions se révélaient infructueux, il faudrait envisager d'inscrire lesdits montants au compte des profits et pertes, conformément à la règle de gestion financière 110.14. Six gouvernements ont annoncé des contributions de 137 986 dollars pour 1974 et des exercices ultérieurs, ce qui porte à 356 341 dollars le montant total des contributions annoncées non acquittées en fin d'exercice.

Comme il est indiqué dans le tableau 3, l'Institut a disposé en 1973 d'un montant de 849 347 dollars pour les programmes financés à l'aide de dons à des fins spéciales, montant sur lequel des engagements de 242 514 dollars ont été imputés, ce qui a laissé en fin d'exercice un solde inutilisé de 606 833 dollars.

Mesures prises conformément aux observations et aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport à l'Assemblée générale sur les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1972

L'Assemblée générale, dans sa résolution 3053 E (XXVIII), par laquelle elle a accepté le rapport financier et les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1972 ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes, a prié le Directeur général de l'Institut de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes. Ledit comité a indiqué dans son rapport sur les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1972 que des mesures correctives avaient été prises par la Direction et on signale maintenant que les recommandations formulées dans les paragraphes 30 à 34 du rapport du Comité des commissaires aux comptes ont été appliquées dans une large mesure 4/.

---

4/ Ibid., Supplément No 7D (A/9007/Add.4), chap. IV.



Le Comité des commissaires aux comptes avait fait observer que le fait que les comptes de 1972 lui avaient été soumis le 11 mai 1973 lui avait causé de grandes difficultés et l'avait obligé à travailler dans de mauvaises conditions pour examiner les comptes et établir son rapport de vérification définitif 5/. En conséquence, cette année, le texte provisoire des comptes de 1973 a été soumis aux commissaires le 2 avril 1974 et les comptes signés leur ont été remis le 25 avril 1974.

Le Service juridique de l'Organisation des Nations Unies poursuit les efforts qu'il a entrepris pour obtenir que l'immeuble de l'Institut soit exonéré de l'impôt foncier perçu par la ville de New York. En attendant, l'Institut a acquitté l'impôt en élevant une protestation.

---

5/ Ibid., par. 6 et 7.

## II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états des fonds ci-après, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973. Nous avons, notamment, effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte des opérations financières comptabilisées pour l'exercice, lesquelles opérations étaient conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, et qu'ils représentent bien la situation financière au 31 décembre 1973.

Le Contrôleur général des comptes de Colombie,  
(Signé) J. E. ESCALLON O.

L'Auditeur général des comptes du Canada,  
(Signé) J. J. MACDONELL

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,  
(Signé) A. HAMID

Le 25 juin 1974

III. COMPTES DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973

Etat récapitulatif de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1973  
(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u>		<u>Passif et solde des fonds</u>	
I. Fonds général		Fonds général	
<u>Disponibilités à court terme</u>		<u>Exigibilités à court terme</u>	
Disponible en banque et encaisse	17 904	Sommes à payer	10 354
Compte bancaire porteur d'intérêt	1 041 687	Sommes dues au Compte "Dons à des fins spéciales"	113 282
Compte spécial de dépôt - compte d'épargne	6 615	Réserve pour engagements non réglés	
Total	<u>1 068 206</u>	Pour 1972	16 977
Contributions annoncées à recevoir de gouvernements (voir tableau I)	356 341	Pour 1973	<u>80 829</u>
Sommes diverses à recevoir	4 391	Total	<u>97 806</u>
Intérêts échus à recevoir	<u>38 617</u>	Total, exigibilités à court terme	221 442
Total	<u>399 349</u>	Contributions et recettes comptabilisées d'avance (voir tableau I)	187 986
Total, disponibilités à court terme	<u>1 467 555</u>	Immobilisations financées au moyen de dons	465 000
<u>Immobilisations</u>		Sommes dues au Fonds général de l'ONU	137 811
Bail et bâtiment	465 000	<u>Solde du Fonds</u>	
Autres éléments d'actif		Solde au 1er janvier 1973	823 916
Garantie sur bail	55 630	A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (voir état II)	152 030
Total, éléments d'actif	<u>1 988 185</u>	Solde au 31 décembre 1973	<u>975 946</u>
II. Compte "Dons à des fins spéciales"		Total, exigibilités et solde du Fonds	<u>1 988 185</u>
<u>Disponibilités à court terme</u>		Compte "Dons à des fins spéciales"	
Disponible en banque et encaisse	528 409	<u>Exigibilités à court terme</u>	
Sommes à recevoir du Fonds général de l'UNITAR	113 282	Réserve pour engagements non réglés	
Sommes à recevoir	20 396	Pour 1972	30 347
Total, disponibilités à court terme	<u>662 087</u>	Pour 1973	<u>24 907</u>
Total général de tous les fonds	<u>2 650 272</u>	Total, exigibilités à court terme	55 254
CERTIFIE EXACT		<u>Solde du compte</u>	
Le Chef par intérim du Bureau des services financiers		Solde au 1er janvier 1973	527 353
(Signé) W. H. ZIEHL		Excédent des recettes sur les dépenses	79 480
New York, le 31 mars 1974		Balance au 31 décembre 1973	<u>606 833</u>
		Total, exigibilités et solde du compte	<u>662 087</u>
		Total général de tous les fonds	<u>2 650 272</u>

Fonds général - Etat des recettes et des dépenses  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

Recettes

Contributions de gouvernements pour 1973 .....	1 313 004
Revenu des placements .....	82 834
Loyer .....	11 614
Ventes de publications .....	11 143
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs .....	5 091
Economies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs .....	3 224
Recettes accessoires .....	37 201
Dons de sources privées .....	4
Total, recettes	<u>1 464 115</u>

A déduire : Dépenses a/

Traitements et salaires .....	761 841
Indemnités accessoires .....	136 497
Indemnité pour frais d'études .....	13 281
Remboursements d'impôts sur le revenu .....	52 699
Frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, des nominations et de la cessation de service .....	24 142
Autres frais de voyage .....	67 800
Communications .....	24 272
Locaux .....	150 674
Vérification extérieure des comptes .....	13 000
Dépenses d'imprimerie et dépenses connexes .....	32 522
Divers .....	35 357
Total, dépenses	<u>1 312 085</u>
Excédent des recettes sur les dépenses .....	<u><u>152 030</u></u>

a/ Pour le détail des dépenses, voir tableau 2.

CERTIFIE EXACT

Le Chef par intérim du Bureau  
des services financiers,

(Signé) W. H. ZIEHL

New York, le 31 mars 1974

Comptes "Dons à des fins spéciales" - Etat des recettes et des dépenses  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

Recettes

Dons .....	313 597
Recettes diverses et ajustements .....	8 397
	<hr/>
Total, recettes	321 994

A déduire :

## Dépenses

Personnel .....	206 388	
Contrats de sous-traitance .....	24 009	
Formation (bourses de perfectionnement) .....	3 332	
Matériel et fournitures .....	700	
Frais généraux d'administration .....	-	
Divers .....	8 035	
	<hr/>	
Total, dépenses		242 514

Excédent des recettes sur les dépenses .....	<hr/>	79 480
		<hr/>

CERTIFIL EXACT

Le Chef par intérim du Bureau  
des services financiers,

(Signé) W. H. ZIEHL

New York, le 31 mars 1974

Tableau I

Etat des contributions annoncées au 31 décembre 1973

Tableau 1

Etat des contributions annoncées au 31 décembre 1973  
(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées pour 1973 et des exercices antérieurs				Contributions annoncées pour des exercices ultérieurs				
	Contributions annoncées		Total	Solde non acquitté au 31/12/73	Contributions reçues en 1973	Solde non acquitté au 31/12/73	Contributions annoncées en 1973 et ajustement dû au change	Solde non acquitté au 31/12/73	Versements prévus
	En 1973	Au cours d'exercices antérieurs							
Algérie	-	5 000	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Allemagne, République fédérale d'	-	205 900	205 900	-	205 900	-	-	-	-
Argentine	-	15 000	15 000	-	15 000	-	-	-	-
Autriche	-	7 000	7 000	-	7 000	-	-	-	-
Belgique	-	60 452	60 452	-	-	60 452	-	-	60 452
Brsil	20 000	-	20 000	-	20 000	-	-	-	-
Canada	-	60 000	60 000	-	60 000	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	-	24 631	24 631	-	24 631	-	-	-	-
Danemark	-	25 000	25 000	-	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Egypte	3 901	-	3 901	-	-	-	-	-	3 901
Equateur	19 904	-	19 904	-	482	19 422	-	-	19 422
Etats-Unis d'Amérique	-	400 000	400 000	-	400 000	-	-	-	-
Finlande	-	25 000	25 000	-	25 000	-	-	-	-
France	-	22 353	22 353	-	22 353	-	-	-	-
Grèce	-	7 500	7 500	-	7 500	-	-	-	-
Guinée	15 000	-	15 000	-	-	15 000	-	-	15 000
Haute-Volta	12 000	-	12 000	-	-	12 000	-	-	12 000
Inde	-	39 696	39 696	-	39 696	-	-	-	-
Indonésie	1 500	500	2 000	-	-	2 000	500	500	2 500
Irak	-	10 000	10 000	-	10 000	-	-	-	-
Iran	-	10 000	10 000	-	10 000	-	-	-	-
Japon	-	40 000	40 000	-	40 000	-	-	-	-
Jordanie	2 000	-	2 000	-	2 000	-	-	-	-
Kenya	-	2 000	2 000	-	2 000	-	-	-	-
Libéria	-	1 500	1 500	-	1 500	-	-	-	-
Mali	8 000	-	8 000	-	-	8 000	-	-	8 000
Malte	1 200	600	1 800	-	1 200	600	600	600	1 200
Maurice	187	-	187	-	-	187	-	-	187
Mauritanie	5 000	-	5 000	-	-	5 000	-	-	5 000
Népal	1 000	-	1 000	-	-	1 000	-	-	1 000



Norvège	43 860	-	43 860	43 860	-	-	23 821	5 955	17 866	23 821	23 821
Nouvelle-Zélande	1 435	-	7 390	7 390	-	23 821	-	-	-	-	16 432
Ouganda	(895)	-	16 432	16 432	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	8 000	-	8 000	8 000	-	-	-	-	-	-	-
République Dominicaine	-	2 000	2 000	-	-	-	-	-	-	-	2 000
République-Unie de Tanzanie	5 602	-	5 602	5 602	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7 469	-	106 061	106 061	-	98 591	98 591	98 591	-	98 591	98 591
Sénégal	11 862	-	11 862	11 862	-	-	-	-	-	-	11 862
Soudan	15 000	-	15 000	10 001	-	-	-	-	-	-	4 999
Sri Lanka	-	987	987	987	-	-	-	-	-	-	-
Suède	3 104	-	66 262	66 262	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	10 031	-	49 505	49 505	-	39 474	39 474	39 474	-	39 474	39 474
Thaïlande	4 100	-	4 100	4 100	-	-	-	-	-	-	-
Union des Républiques socialistes soviétiques	40 000	-	40 000	40 000	-	-	-	-	-	-	-
Uruguay	500	-	500	-	-	-	-	-	-	-	500
Venezuela	-	20 000	20 000	20 000	-	-	-	-	-	-	-
Yougoslavie	5 000	-	5 000	5 000	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>141 381</b>	<b>1 074 725</b>	<b>1 454 385</b>	<b>1 286 030</b>	<b>168 355</b>	<b>187 986</b>	<b>187 986</b>	<b>170 120</b>	<b>17 866</b>	<b>187 986</b>	<b>356 341</b>

a/ 20 000 dollars, moins 2 673 dollars, correspondant à la réévaluation du montant reporté sur 1973, de la contribution annoncée pour 1972.

Tableau 2

Engagements de l'exercice terminé le 31 décembre 1973  
(En dollars des Etats-Unis)

	Budget approuvé	Engagements		
		Décaissements	Engagements non réglés	Total
<b>A. <u>Direction</u></b>				
Conseil d'administration	30 000	29 219	45	29 264
Cabinet du Directeur général	99 700	85 171	2 292	87 463
<b>Total, Titre A</b>	<u>129 700</u>	<u>114 390</u>	<u>2 337</u>	<u>116 727</u>
<b>B. <u>Activités au titre du programme</u></b>				
Etudes	777 700	598 911	43 413	642 324
Ecole des cadres		-	-	-
<b>Total, Titre B</b>	<u>777 700</u>	<u>598 911</u>	<u>43 413</u>	<u>642 324</u>
<b>C. <u>Services communs</u></b>				
Administration	273 000	246 470	11 851	258 321
<b>D. <u>Frais généraux</u></b>				
Entretien, utilisation et amélioration des locaux	151 000	139 905	10 769	150 674
Mobilier, installations et matériel	18 000	15 414	3 777	19 191
Communications	21 000	14 380	15	14 395
Fournitures diverses	1 000	9 844	52	9 896
Dépenses de représentation	3 000	2 533		2 533
Collecte de fonds	5 000	2 780	19	2 799
Vérification extérieure des comptes	13 000	6 314	6 686	13 000
<b>Total, Titre D</b>	<u>212 000</u>	<u>191 170</u>	<u>21 318</u>	<u>212 488</u>
<b>E. <u>Bureau de Genève</u></b>	100 000	80 316	1 909	82 225
<b>Total général, Titres A à E</b>	<u>1 492 400</u>	<u>1 231 257</u>	<u>80 828</u>	<u>1 312 085</u>

Tableau 3

Compte "Dons à des fins spéciales"

Etat au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

	Total des fonds disponibles				Engagements			Solde inu- tilisé au 31/12/1973
	Solde inu- tilisé au 31/12/1972	Dons reçus en 1973	Autres recettes et ajus- tements	Total des fonds disponibles pour 1973	Dépenses	Engagements non réglés	Total des dépenses	
Fondation Volkswagen - Don pour la recherche	41 716	24 205	4 360	70 281	44 220	-	44 220	26 061
Institute for International Order	45	-	822	867	-	-	-	867
Beulah Edge and Rowntree Trust - Recherche pour le règlement pacifique	30 263	-	(9)	30 254	30 000	-	30 000	254
Beulah Edge and Rowntree Trust - Don pour 1973	-	50 000	-	50 000	15 100	937	16 037	33 963
Fondation Ford - Plans pour la recherche future	1 109	-	-	1 109	1 108	-	1 108	1
France - Projet sur l'exode des compétences	280	-	-	280	-	-	-	280
Don du Fund for Peace - Règlement pacifique	2 944	-	-	2 944	847	2 000	2 847	97
Argentine - Aspects financiers et juridiques des voies navigables internationales	9 446	-	-	9 446	230	-	230	9 216
URSS - Fonds pour la formation et la recherche	340 623	134 049	4 723	479 395	1 926	-	1 926	477 469
Don Kettering - Projet pour la jeunesse mondiale	886	-	-	886	174	-	174	712
Hongrie - Fonds pour la formation et la recherche	6 679	4 016	(175)	10 520	1 273	830	2 103	8 417
Suède - Projet relatif à l'Ecole des cadres	3 967	-	-	3 967	-	-	-	3 967
Suède - Séminaires régionaux sur la formation en matière d'achats	66 250	61 327	-	127 577	106 719	20 390	127 109	468
Allemagne, République fédérale d' - Divers	20 127	-	-	20 127	-	-	-	20 127
Fiat - Commission sur le futur	3 018	-	(1 324)	1 694	1 694	-	1 694	-
Fondation Rockefeller	-	40 000	-	40 000	14 316	750	15 066	24 934
	<u>527 353</u>	<u>313 597</u>	<u>8 397</u>	<u>849 347</u>	<u>217 607</u>	<u>24 907</u>	<u>242 514</u>	<u>606 833</u>

#### IV. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Le Comité des commissaires aux comptes, créé par la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, est tenu, en vertu du paragraphe 6 de l'article VIII du statut de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, de vérifier les comptes de l'Institut, conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit Règlement 1/.

2. Le Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a soumis au Comité des commissaires aux comptes, pour vérification et certification, l'état des fonds et les tableaux correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973.

#### Etendue de la vérification

3. Les attributions du Comité des commissaires aux comptes sont régies par les principes énoncés dans l'annexe au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, mentionnée à l'article XII, dont le paragraphe 1 se lit comme suit :

"1. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie conjointement et séparément les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, comme il le juge nécessaire pour s'assurer :

a) Que les états financiers sont conformes aux livres et écritures de l'Organisation;

b) Que les opérations financières dont les états rendent compte ont été conformes aux règles et règlements, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables.

c) Que les valeurs et le numéraire déposés en banque ou en caisse ont été soit vérifiés grâce à des certificats directement reçus des dépositaires de l'Organisation, soit effectivement comptés;

d) Que les contrôles intérieurs, y compris la vérification intérieure des comptes, sont adéquats eu égard à la mesure dans laquelle on s'y fie;

e) Que tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que tous les excédents et déficits ont été comptabilisés selon des procédures qu'il juge satisfaisantes."

4. En outre, le Comité des commissaires aux comptes a aussi la faculté de formuler les observations qu'il peut juger nécessaires sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers intérieurs et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes, point 45 de l'ordre du jour, document A/6875, annexe III.

5. La vérification des comptes et états financiers a comporté un examen des procédures comptables et des systèmes de contrôle intérieur, ainsi que des vérifications par sondage des transactions et de l'exactitude des écritures comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure jugée nécessaire en l'occurrence.

### Observations des commissaires aux comptes

#### Contrôles budgétaires

6. Le Conseil d'administration, lorsqu'il avait approuvé les demandes de crédits révisées pour 1973, avait autorisé "le Directeur général à opérer, pendant les exercices 1972 et 1973, les virements d'un chapitre à l'autre ou d'un article à l'autre qui pourraient être nécessaires et appropriés pour conserver aux activités leur souplesse et leur efficacité, étant entendu que le Directeur général porterait ces virements aussitôt que possible à la connaissance du Conseil d'administration" (UNITAR/EX/R.45, par. 16). Les commissaires aux comptes ont constaté, lors de l'examen des contrôles financiers intérieurs, qu'il n'avait pas été établi d'ordres de virement en bonne et due forme pendant l'exercice, bien que des virements d'un chapitre ou d'un article à l'autre aient été ultérieurement signalés au Conseil d'administration.

7. Le Comité des commissaires aux comptes recommande d'établir des ordres de virement en bonne et due forme chaque fois qu'il y a lieu pendant l'exercice. Il a également fait plusieurs autres suggestions visant à améliorer les contrôles financiers intérieurs qui permettent de surveiller le rapport entre les dépenses effectuées et les crédits ouverts. Les recommandations du Comité ont été approuvées par l'administration, qui a donné l'assurance qu'elle les appliquerait dans toute la mesure du possible.

#### Fixation de l'allocation mensuelle versée aux membres associés et assistants de recherche spéciaux de l'Institut

8. Le montant de l'allocation mensuelle à verser aux membres associés ou aux assistants de recherche spéciaux nommés par l'Institut est fixé en fonction des compétences et de l'expérience de l'intéressé. Il est incontestable que l'administration détermine avec le plus grand soin la classe du poste auquel le membre associé ou l'assistant de recherche est nommé. Une fois que la classe du poste est ainsi déterminée, le montant effectif de la rémunération à verser devrait toujours être calculé de la même façon. On a constaté, néanmoins, que des méthodes diverses étaient appliquées pour calculer ce montant : dans certains cas, la rémunération était calculée de la même façon que s'il s'était agi d'un fonctionnaire ordinaire, alors que dans d'autres, elle était fixée d'une manière ad hoc. Si la méthode uniforme avait été appliquée dans les autres cas, la rémunération aurait été moins élevée.

9. Le Comité des commissaires aux comptes suggère que l'on adopte une méthode nettement définie pour fixer la rémunération des membres associés et des assistants de recherche spéciaux et que l'on applique uniformément cette méthode dans tous les cas.

## Dépenses pour les activités fonctionnelles

10. Le Comité des commissaires aux comptes avait fait observer que le pourcentage des dépenses relatives aux activités des programmes avaient diminué, passant de 56,5 p. 100 en 1971 à 52 p. 100 en 1972, et il avait souligné la nécessité de réaliser des économies sur les dépenses d'administration.

11. Le Comité a constaté que les dépenses relatives aux activités des programmes avaient encore diminué, passant de 52 p. 100 en 1972 à 48,9 p. 100 en 1973.

12. Le Comité souligne à nouveau la nécessité de faire des économies sur les dépenses d'administration afin que les ressources dont l'Institut dispose puissent être consacrées dans toute la mesure du possible à la réalisation de ses objectifs primordiaux, à savoir la formation et la recherche.

## Contributions annoncées à recevoir des gouvernements

13. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur les comptes de l'Institut pour l'exercice terminé le 31 décembre 1970, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé d'établir clairement la mesure dans laquelle les contributions annoncées non acquittées à recevoir de certains gouvernements étaient recouvrables et de refléter cette situation dans les livres 2/.

14. Une somme de 356 341 dollars à valoir sur des contributions annoncées était à recevoir de gouvernements au 31 décembre 1973. Sur cette somme, un montant de 82 983 dollars est demeuré non acquitté pendant plus de trois ans, comme il est indiqué ci-après :

	<u>Dollars</u>
1967	13 600
1968	23 284
1969	24 800
1970	<u>21 299</u>
	<u>82 983</u>

15. Dans certains de ces cas, il n'y avait pas d'annonce de contribution ferme de la part du gouvernement. Le Comité souligne à nouveau la nécessité d'appliquer sa recommandation antérieure de façon que la situation effective se reflète dans les comptes. L'administration prend des mesures à cet égard en consultation avec le Bureau des services financiers.

## Vérification intérieure des comptes

16. Conformément au paragraphe 1 d) de l'annexe au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, le Comité des commissaires aux comptes doit s'assurer que les contrôles intérieurs, y compris la vérification intérieure des comptes, sont adéquats eu égard à la mesure dans laquelle on s'y fie.

---

2/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 7D (A/8407/Add.4, chap. II, par. 4.

17. Les comptes de l'Institut pour l'exercice 1973 n'ont pas été vérifiés par le Service de vérification intérieure des comptes. Cela aurait été dû à un manque de personnel provoqué par diverses mutations et démissions. Il est indispensable que la vérification intérieure des comptes de chaque exercice soit faite en temps voulu et qu'un rapport soit publié avant la fin du mois d'avril de l'exercice suivant pour permettre aux responsables de la vérification extérieure des comptes d'évaluer l'efficacité des contrôles intérieurs.

#### Suite donnée aux recommandations formulées dans des rapports précédents

##### Retard dans la présentation des comptes annuels de 1973

18. Le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé que la date fixée pour lui soumettre les comptes annuels (31 mars) soit strictement respectée. Le Comité n'a reçu les comptes de 1973 que le 29 avril 1974. Il réitère sa recommandation antérieure.

##### Impôt foncier frappant l'immeuble de l'Institut

19. Le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé que l'Institut continue d'acquitter l'impôt foncier en élevant une protestation et renouvelle les efforts faits pour obtenir l'exonération de cet impôt.

20. Le Comité a fait observer que, si l'Institut avait acquitté l'impôt en élevant une protestation pendant l'exercice terminé le 31 décembre 1973, il n'aurait pas fait d'autre démarche auprès des autorités compétentes pour obtenir l'exonération dudit impôt. Cette affaire doit être poursuivie vigoureusement.

##### Vente des publications

21. Le Comité a constaté que les contrôles intérieurs concernant les opérations de vente n'étaient pas satisfaisants et a suggéré certaines améliorations des procédures appliquées.

22. La vérification des comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1973 a fait apparaître des améliorations très importantes, mais le Comité a constaté que les reçus des sommes encaissées n'avaient pas été établis sur des feuilles numérotées à la machine. Le Comité souligne à nouveau la nécessité d'établir des reçus numérotés à la machine pour assurer l'efficacité des vérifications.

## Remerciements

Le Comité des commissaires aux comptes remercie le Directeur général et ses collaborateurs, ainsi que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, du concours et de l'assistance qu'ils ont bien voulu lui prêter dans l'accomplissement de sa tâche.

Le Contrôleur général des comptes de Colombie,  
(Signé) J. E. ESCALLON O.

L'Auditeur général des comptes du Canada,  
(Signé) J. J. MACDONELL

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,  
(Signé) A. HAMID

Le 25 juin 1974



---

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة  
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها  
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### **HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### **COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### **КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### **COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---